

N°42 mars 2008

# CHSM INFO



**La lettre de la délégation des Finances CGT**

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 –

Site Internet : [www.finances.cgt.fr](http://www.finances.cgt.fr) - Mél : [finances@cgt.fr](mailto:finances@cgt.fr)

---

**Cher(e)s camarades,**

**La Fédération CGT des Finances vient de conforter sa première place au MINEFE.**

**Nous espérons que nous n'aurons pas, comme en 2005, à attendre le mois de septembre pour la mise en place des CHSDI et CHS S de façon à ce que ceux-ci puissent se réunir et fonctionner normalement le plus rapidement possible.**

**Avec ce numéro vous avez deux CHSM Info pour le prix d'un puisque vous y trouverez les comptes rendus d'une part du Groupe de Travail du CHSM du 6 décembre sur le Document Unique et d'autre part le compte rendu du CHSM du 18 décembre.**

**D'autre part, une nouvelle délégation au CHSM se met peu à peu en place, nous nous sommes réunis le 26 février pour en discuter.**

**Après près de 10 ans au CHSM, et appelé à de nouvelles fonctions dans la CGT, je tirerai donc ma révérence au CHSM de juin. Ce fut une tâche passionnante et le travail de formation, de contacts avec les CHS, ainsi que de communication qui ont été menés nous ont permis de mieux prendre en compte la dimension hygiène sécurité – conditions de travail dans la Fédération. On ne peut que s'en réjouir ; et la nouvelle équipe aura à cœur de poursuivre le travail entrepris.**

**N'hésitez pas à les contacter dès maintenant, et bon courage à toutes et à tous !**

**Amitiés syndicales.**

**Pour la délégation : Bruno PICARD**

**Délégation au CHSM : Patricia TEJAS, Jean-Louis WICHEGROD**

**Michel BASDEVANT, Denis TERRIBILE**

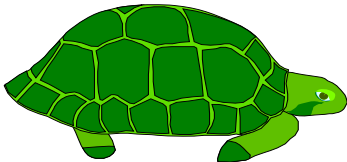
The logo 'FINANCES-CGT' is positioned at the bottom right of the page. Each letter is a different color and has a 3D effect with a shadow cast to the right.

## DOCUMENT UNIQUE<sup>1</sup>

.....  
**Une étape importante est franchie... mais rien n'est joué !!**

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels (D.U.), rendu obligatoire par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, doit permettre l'élaboration du programme de prévention dans les CHS à partir d'une identification et d'une analyse des risques de façon à les éliminer ou à défaut de les limiter.

Le même décret prévoyait sa mise en œuvre dès novembre 2002 ; elle intervient officiellement en janvier 2008. Nous disons officiellement parce que, quoique puissent affirmer les représentants de nos ministres, si le processus d'activation est enfin lancé, il est loin d'être réellement opérationnel.



En introduction du "dernier GT préparatoire", le 6 décembre 2007, la sous-directrice a cru pouvoir parler d'une "bonne appropriation par les directions" ! Quand on connaît le peu de curiosité et le peu d'enthousiasme manifestés par les chefs de service dans les départements, cette affirmation est pour le moins aventureuse. Nous avons souligné la qualité du travail fourni par l'équipe de la DPAEP chargée de ce dossier mais aussi le contraste avec le manque d'implication des directions sur le terrain.

### Où en est-on aujourd'hui ?

I) La mise en application du DU va se dérouler en 3 phases :

- 1) détermination des unités de travail (étape réalisée par des groupes de travail constitués auprès des chefs de service),
- 2) identification des dangers et des nuisances,
- 3) analyse et évaluation des risques

La première phase va de toute évidence prendre un certain temps : d'une part plus de 7.000 sites sont concernés, d'autre part combien de chefs de service ont-ils ne serait-ce constitué les groupes de travail chargés de

déterminer les unités de travail (UT)? Sachant que les expérimentations n'ont pas ciblé tous les sites (et donc toutes les UT), et que les laboratoires en étaient même exclus, il ne faut pas être sorcier pour deviner que cette détermination sera un "petit peu" plus longue que prévu par la DPAEP.

Une fois les UT définies, chaque chef de poste devra recueillir les données concernant les dangers et les nuisances puis proposer les mesures de prévention. Ces documents seront compilés au niveau directionnel, le chef de service arbitrant entre les différentes mesures de prévention.



Enfin, chaque direction devra présenter son DU au CHSDI. En phase de démarrage, ils seront présentés en CHS au fur et à mesure de leur adoption. Ensuite, les CHS examineront les DU chaque année en septembre ou après chaque modification.

L'ensemble des OS a demandé que l'avis des CHS soit communiqué en retour aux CTP.

La note d'orientation (envoyée aux présidents de CHS le 7 février) prévoit que « en janvier 2008, chaque direction assurera la diffusion [du Guide Pratique, validé par le CHSM] à l'ensemble des acteurs concernés par l'élaboration et les mises à jour du document unique » et que « les membres des CHS seront également destinataires du document ».

II) La DPAEP a prévu d'organiser des « formations de formateurs » de 3 jours, qui devaient initialement débuter courant mai... date reportée à fin juin, avons-nous appris au CHSM qui s'est tenu 12 jours plus tard !!

<sup>1</sup> Voir les CHSM INFO n° 16 (novembre 2003), 20 (mai-juin 2004), 26 (mai-juin 2005), 37 (mai 2007)

III) Alors que tout le monde, y compris la DPAEP, reconnaît que le DU demande une présentation homogène pour l'ensemble du MINEFE, la sous-directrice avait, lors de ce GT du 6 décembre, déclaré qu'il fallait « faire notre deuil » d'un grand outil ministériel informatique car ça ne fonctionnerait pas. Et, lors du CHSM du 18, le Directeur a annoncé avoir demandé au secrétaire général un outil informatique commun. Mais il va donc falloir encore attendre un peu.

IV) Tous reconnaissent que c'est sur les ACMO que le plus gros du travail va retomber, et qu'il faut donc leur accorder le temps nécessaire, mais le temps est encore à la « réflexion » sur leur disponibilité. Et pendant ce temps (de la réflexion) les ACMO ne savent plus comment faire pour assumer leur travail : quand un ACMO d'un laboratoire écrit à sa hiérarchie que « *si aucune décision officielle n'est prise, je décline toutes responsabilités qui pourraient nuire à la sécurité des agents du laboratoire.* » on peut donc légitimement se poser la question de l'implication de ladite

hiérarchie quant aux questions d'hygiène et de sécurité.

Nous l'avons écrit dans un précédent CHS INFOS consacré au DU, mais il paraît utile d'enfoncer le clou :



« **Il s'agit de la santé physique et morale des agents, ce manque d'intérêt affiché par les différentes directions démontre leur laxisme en matière de prévention des risques, alors que dans le même temps aux ordres d'un gouvernement arrogant... les réformes se mettent en place "au pas de charge"... Les agents jugeront !** »

## CHSM DU 18 DÉCEMBRE

### BREF RÉSUMÉ

Pour des raisons diverses, nous n'avons pas pu rendre compte rapidement du CHSM du 18 décembre. Mais certains des points abordés ce jour là méritent tout de même d'être portés à votre connaissance.

Après les différentes déclarations liminaires des OS, M. VERDIER, s'est félicité du fort taux de participation aux élections professionnelles, ajoutant que c'était une bonne réponse sur la représentativité des organisations syndicales.

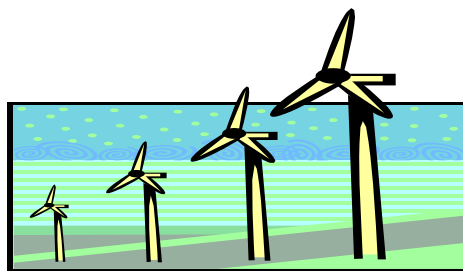
Outre les comptes-rendus sur les GT amiante (cf. CHSM Infos précédent) et DU, le CHSM a eu, en début d'après-midi, un débat sur l'ergonomie.

### **ERGONOMIE**

Au milieu de ce débat, deux représentants de la DGI et de la CP, absents le matin, sont intervenus longuement, sur les sujets déjà abordés dans la matinée. Ces deux interventions sont révélatrices de la conception du "dialogue social" qu'ont certains représentants de l'administration : on condescend à venir informer les OS sur ce qu'on a fait ou prévu de faire, mais sans avoir eu la politesse de participer aux travaux

précédents et donc sans avoir écouté (et encore moins entendu) les dites OS. De plus on interrompt une discussion sur un sujet probablement jugé secondaire (l'ergonomie).

Trois demandes d'études ergonomiques étaient soumises au CHSM. Ces trois demandes ont été acceptées, malgré l'opposition de la CGT : loin de nous l'idée que l'ergonomie soit inutile, au contraire. Mais il est évident que **l'administration préfère dépenser de l'argent dans des études diverses et variées** (notamment sur une étude proposant d'étudier les raisons pour lesquelles des agents des douanes n'ont pas rempli les objectifs !!!) **plutôt que d'écouter ce que disent les agents et leurs organisations syndicales.**



## **ORIENTATIONS 2008**

La note d'orientation étant arrivée, à l'heure où ces lignes sont écrites, dans les départements, nous ne nous étendrons pas, sauf à dire que l'ensemble des OS a porté une appréciation positive sur son contenu.

**Cependant, d'une année sur l'autre, les notes d'orientation donnent une impression de "copié/collé" quasi permanent...**

**Cela pose la question de leur appropriation par les CHS et de l'utilité concrète de ceux-ci et du CHSM : il nous semble nécessaire de réfléchir à un moyen de travailler autrement, entre autres et surtout pour mieux intéresser les agents et les militants (mais aussi les hiérarchies) sur le terrain.**

**Nous avons insisté sur le fait que l'hygiène sécurité ne devait pas être un élément « facilitateur » de la mise en place des réformes/restructurations que nous combattons avec les personnels.**

Nous ne partageons pas par ailleurs, les modalités de financement des actions d'insertion des personnes handicapées au MINEFE, par rapport au dispositif FIPHFP (cf. annexe 1 de la note d'orientation).

Toutefois, n'hésitez pas à solliciter la CRIPH pour vos actions si elles rentrent dans le cadre indiqué.

Les orientations 2008 mettent l'accent sur l'approche pluridisciplinaire de la santé au travail et la perspective du document unique (DUERP).

Des rappels sont faits sur les CMR, les TMS, les troubles psychosociaux et les conduites addictives.



Un point particulier est réservé aux conditions matérielles de travail, mais peu de choses nouvelles à mettre en œuvre pratiquement concernant les travaux immobiliers, le travail sur écran, l'éclairage ou les conditions climatiques extrêmes.

C'est un peu la même chose concernant la sécurité même si on constate des évolutions positives à propos de la sécurité incendie, électrique et l'amiante.

A prendre toujours en compte, les ascenseurs, le risque routier, l'accessibilité aux personnes handicapées, le bruit et l'archivage.

A noter que les risques émergents suivants, sont pointés dans les axes prioritaires :

- l'amiante et les CMR : - amiante – recensement des sites – missions d'étude-intervention sur les matériaux amiantés – mise en place d'une signalétique
- CMR : suivi des agents exposés
- Les TMS : détection et moyens d'y remédier
- Les risques psycho sociaux avec l'organisation de la prise en charge des agents en difficulté, la prévention et des outils de diagnostic.

La fin de la note pointe les démarches nouvelles d'évaluation des situations de travail avec le DUERP, la démarche ergonomique et la réflexion nécessaire sur le rôle des ACMO.

A discuter, prendre en compte dans les CHS pour l'élaboration du programme de prévention à élaborer dans ceux-ci.

A noter que nous avons demandé que les CHS travaillent avec les compétences de la DGCCRF pour l'utilisation de produits non dangereux (nettoyage, ménage...).



## **CRÉDITS**

Le budget Hygiène/Sécurité 2008 est de 19.080.000 €, en hausse de 40.000 € soit plus 0,21%. L'inflation étant de 2 %, il y a donc un recul de 1,8 % en € constant sur la totalité, mais compte tenu de la baisse des effectifs le budget par agent est en hausse de 0,55 %...

Nous accordons une attention particulière au suivi des crédits, leur consommation dans les CHSDI ainsi qu'au CHSM (300.000 € pour ce dernier).

Ces derniers sont principalement orientés vers l'ergonomie (150.000 €) et l'étude épidémiologique Beaulieu.



### **5) Des Secrétaires Animateurs en découvert bancaire**

Les secrétaires animateurs (SA) couvrent (sauf exception) 2 départements et ont donc des frais de déplacement, que la DPAEP a la fâcheuse habitude de rembourser avec un "petit" temps de retard (entre 2 et 6 mois). Mais cette année (2007) atteint des sommets : les frais de déplacement du mois d'août des SA n'avaient pas encore été remboursés en décembre ! Ainsi, une SA à qui la DPAEP doit plus de 1.800 € s'est retrouvée à découvert bancaire avec les frais afférents...

Le pire (??) c'est qu'il a fallu qu'un SA téléphone à la DPAEP pour savoir où en étaient les remboursements pour apprendre que ceux-ci n'interviendraient pas avant début 2008 (soit au plus tôt en février). Aucun responsable de la DPAEP n'avait pris la peine de prévenir les SA de ce retard !!

Il nous a été dit qu'un système d'avance était impossible à mettre en place et que la DPAEP était prête à tout mettre en œuvre au niveau Action Sociale.

Autrement dit, les SA auront toujours des difficultés à se faire rembourser dans les temps...

### **DELEGATION FINANCES CGT AU CHSM**

**Bruno PICARD, Patricia TEJAS, Jean Louis WICHEGROD,  
Michel BASDEVANT, Denis TERRIBLE.**